

Changement climatique

Le Canada a atteint un moment décisif dans l'élaboration de politiques nationales, nord-américaines et internationales en matière de changement climatique. Le Canada et les entreprises canadiennes doivent faire entendre leur voix et participer à la formulation de ces politiques.

L'incertitude constante qui entoure les politiques préconisées sur le changement climatique expose les entreprises à des risques environnementaux et économiques énormes, y compris à un protectionnisme accru de la part de nos partenaires commerciaux. Les activités récentes d'intervenants comme la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (NRTEE) révèlent qu'un consensus se dessine au Canada autour de la nécessité de traiter le changement climatique pour des motifs environnementaux et concurrentiels.

Il importe que les instances fédérales et provinciales agissent résolument et d'une manière coordonnée pour élaborer une solution canadienne qui règlera ces enjeux. Il faudra modifier la façon dont l'énergie est produite, livrée et consommée tout en respectant les investissements de capitaux déjà effectués. En outre, une politique réfléchie et exhaustive en ce qui a trait à l'énergie et au climat contribuera à notre prospérité économique et fournira des perspectives d'innovation et de réussite. Il faut toutefois reconnaître que la réduction des émissions et la conformité aux règles provinciales et nationales relatives au carbone entraîneront des coûts.

À l'échelle internationale, les États-Unis sont notre principal partenaire commercial et toute politique canadienne sur le changement climatique doit concorder avec leurs lois et politiques pour être efficace. Le gouvernement fédéral travaille avec les États-Unis dans le cadre du Dialogue sur l'énergie propre et nous l'encourageons à continuer. En outre, nous appuyons l'engagement du gouvernement canadien à formuler une tarification des émissions de GES qui soit compatible avec les prochaines lois et politiques américaines.

En 2009, les États-Unis ont fait du changement climatique une priorité à l'échelle internationale par le truchement de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du forum des principales économies et ont annoncé qu'ils avaient fait des progrès sur le plan des politiques climatiques. En effet, l'Environmental Protection Agency (EPA) avait commencé à réglementer les émissions de dioxyde de carbone et une loi avait été déposée de nouveau au Congrès, l'administration, les membres du Congrès et les chefs d'entreprise ayant exprimé une nette préférence pour une approche axée sur le marché. Malheureusement, ces procédures ont ralenti et il est fort possible qu'aucun progrès réel ne soit réalisé cette année.

Le Canada doit poursuivre l'élaboration d'une politique climatique qui convient aux Canadiens et vise l'atteinte de l'objectif du gouvernement fédéral : s'aligner à la politique américaine en adoptant une cible de réduction de 17 % par rapport au niveau de 2005 d'ici à 2020. Bien qu'une compatibilité avec la politique américaine soit essentielle, nous pouvons prendre des mesures ciblées et élaborer un système pancanadien de tarification du carbone.

Le Canada est un pays fortement axé sur le commerce et un grand exportateur d'énergie et de ressources. Toute solution nationale visant à régler les enjeux du changement climatique doit tenir compte des questions commerciales et des mesures prises par nos principaux partenaires commerciaux. Elle doit aussi préconiser des changements au comportement des consommateurs, veiller à ce que tous les segments de la société participent et considérer plusieurs questions critiques pour le Canada :

- Les combustibles fossiles resteront pendant de nombreuses années une source d'énergie majeure pour la plupart des pays.
- Le transfert interprovincial des richesses est une question dominante.

- Il faut respecter les relations et les compétences fédérales et provinciales tout en adoptant un système national pour l'atténuation des GES.
- Il importe de mettre l'accent sur la réduction des émissions à court terme et sur les progrès technologiques pour réaliser de plus grandes réductions à l'avenir.
- Les obligations internationales contractées par le Canada doivent reposer sur des programmes nationaux solides qui l'aideront à les respecter.
- Il faut reconnaître que les circonstances canadiennes, notamment des émissions selon le scénario du « maintien du statu quo » en 2020 relativement à 2005, sont très différentes de celles des États-Unis. Une réduction de 17 % par rapport à 2005 est une cible beaucoup plus rigoureuse pour le Canada, exigeant un effort beaucoup plus grand pour réduire les émissions qu'aux États-Unis.

La Chambre de commerce du Canada avalise l'élaboration d'un accord international sur le changement climatique visant toutes les grandes économies et les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. La conférence de Copenhague de 2009 sur le changement climatique n'a pas mené à un consensus, mais l'Accord de Copenhague représente un pas en avant en ce qu'il a uni les grandes économies dans le but d'élaborer un accord à long terme sur le changement climatique. Bien que la CCNUCC ait été le forum principal pour ces discussions, le G8/G20 peut contribuer à réunir les grandes économies dans le but de formuler un accord qui mènera à une économie fondée sur de faibles émissions de carbone.

Toutefois, on doit mettre en équilibre le règlement du problème du changement climatique, y compris le développement de sources d'énergie propre, et d'autres priorités mondiales telles que la pauvreté, l'éradication des maladies et le développement économique. Étant donné que de nombreux pays en développement luttent pour répondre aux besoins les plus fondamentaux de leurs citoyens, toute démarche globale à l'égard du changement climatique devra prévoir des mécanismes de financement innovateurs qui assureront leur participation à l'action sur le climat.

Enfin, tout plan visant à régler le problème du changement climatique doit reconnaître que les consommateurs ont un rôle essentiel à jouer dans la réduction des émissions des gaz à effet de serre du Canada.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

Cadre international sur le changement climatique

1. Veille à ce que tout accord international conclu pour le cadre postérieur à 2012 adhère aux principes de responsabilité commune mais différenciée :
 - Les engagements des pays développés doivent être réalistes, réalisables et différenciés pour refléter les circonstances nationales. Ils doivent être comparables et fondés sur un ensemble de critères objectifs.
 - Tous les grands émetteurs de gaz à effet de serre, y compris les pays en développement avancé, doivent conclure des accords énonçant des engagements mesurables, communicables et vérifiables.
 - L'investissement dans le développement de technologies à faibles émissions de carbone doit être reconnu comme une contribution valide et faire partie des engagements nationaux.
2. Prenne des mesures sévères pour s'adapter au changement de climat et à son impact environnemental, économique et social et encourage tous les autres pays à prendre des mesures similaires.

3. S'assure que tout futur cadre :
 - facilite la mise à échelle de la recherche, de la mise au point et de la démonstration de techniques peu polluantes grâce à de nouveaux mécanismes de financement et à une coopération internationale;
 - protège les droits de propriété intellectuelle, car toute mesure qui affaiblit ces dispositions ira à l'encontre des efforts pour stimuler l'innovation technologique et la coopération.
4. Examine la possibilité du recours à une coopération sectorielle :
 - pour la conclusion d'ententes sur la diffusion technologique
 - pour la détermination de points repères pour les démarches et règlements nationaux
 - pour l'établissement de l'additionnalité des compensations pour les projets nationaux et internationaux à l'aide de points repères sectoriels multi-projets.

Politique nationale sur le changement climatique

5. Élabore une politique nationale sur le changement climatique qui traite des mesures d'atténuation et d'adaptation. Utilise une démarche axée sur le marché à l'égard de l'atténuation du changement climatique comprenant un système exhaustif de tarification du carbone, conjuguée à des mesures de limitation des coûts appliquées uniformément dans l'ensemble de l'économie. Un système de tarification des émissions doit avoir les caractéristiques suivantes :
 - Assurer la stabilité des prix nécessaire aux investissements à long terme.
 - Reconnaître la réalité de la compétitivité internationale, voir à ce que les entreprises canadiennes ne soient pas désavantagées, prévoir une période de transition appropriée, tenir compte de la rotation du capital social et des actions de nos principaux partenaires commerciaux lors de la tarification du carbone.
 - Inclure un système de tarification du carbone pour l'ensemble de l'économie ayant deux volets distincts :
 - un système en aval de sources stationnaires (essentiellement les installations industrielles)
 - un système en amont pour couvrir les autres émissions, notamment celles du carburant de transport et de l'utilisation résidentielle et commerciale du gaz naturel.
 - Veiller à ce que tous les secteurs non inclus dans le système de tarification des émissions soient couverts par d'autres politiques et programmes assurant un niveau d'effort et de coût comparable.
 - Comprendre un système comptable solide, doté d'une infrastructure robuste, qui soit harmonisé avec les systèmes des principaux partenaires commerciaux du Canada.
 - Inclure l'option de conformité d'un paiement à un fonds de technologie.
 - Inclure l'option de recycler la charge ou le prélèvement sur le carbone à même les fonds de technologie de l'industrie et de la compétence d'origine afin de mettre au point la technologie et l'infrastructure pour réduire les émissions de gaz à effet de serre à la source.
 - Inclure des compensations intérieures de la part des secteurs de l'économie non visés par le système de tarification et des compensations internationales qui seront définies par règlement et aideront le Canada à respecter ses obligations internationales.

- Inclure des dispositions relatives à la limitation des coûts (p. ex., prix plafond, prix plancher et/ou réserve de compensation stratégique) pour minimiser les risques financiers et fournir une certitude en matière d'investissement.
 - Veiller à ce que tout redressement de la taxe à la frontière soit compatible avec l'OMC (c.-à-d. ait le moins de chance possible d'être manipulé au détriment des exportateurs canadiens s'il est imposé par d'autres nations commerciales), transparent, prévisible et impose aux entreprises canadiennes un montant de taxe à payer et un fardeau administratif minimes.
 - Lorsqu'une compétence étrangère n'impose pas de taxe intérieure sur le carbone, permettre aux exportateurs canadiens de réclamer (comme la TPS) un remboursement quantifiable de la taxe sur le carbone pour maintenir notre compétitivité sur ce marché.
6. Reconnaître l'important rôle joué par les consommateurs et établisse des politiques complémentaires axées sur des signaux de prix pour les consommateurs et d'autres mesures visant à modifier leur comportement, notamment l'utilisation de carburants à basse teneur en carbone, des technologies et systèmes de transport générant moins d'émissions de gaz à effet de serre, l'efficacité énergétique accrue des édifices, de l'industrie et des appareils ménagers.
 7. Encourage le recours à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé axés sur l'obtention de capitaux à l'appui de nouvelles technologies générant peu ou pas de GES sans nuire aux conditions du marché.
 8. Continue de travailler avec les États-Unis par l'entremise du Dialogue sur l'énergie propre à la mise au point de sciences et de technologies d'énergie propre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et lutter contre le changement climatique.
 9. S'attache à ce que le système canadien de tarification des émissions soit compatible avec les autres systèmes du globe et veille, notamment, à ce que :
 - le prix canadien des émissions de carbone et le fardeau connexe soient reliés au système de tarification des émissions des États-Unis pour créer un signal nord-américain commun pour l'industrie et les consommateurs des deux pays.
 - un schéma de tarification des émissions soit abordé dans les négociations exhaustives sur la coopération économique entre le Canada et l'Union européenne.
 - si le Canada, les États-Unis et l'Union européenne adoptent un système de tarification du carbone commun, un accord soit conclu avec ces parties pour exclure les exportations de biens et de services du Canada de tout « redressement de la taxe à la frontière » qu'elles pourraient imposer.
 10. Reconnaître les efforts déployés par les nombreuses sociétés qui ont adopté des mesures de réduction des émissions au cours des dernières années.